

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE
DU 22 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux juin à 20 H 30, le conseil municipal de la commune d'Aufferville, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Présents : MOULIÉ Bruno, GOURDET Ginette, VALLERY Thierry, BERTHELIN Élodie, BONNICHON Christian, GOURTAY Benoît, RUFFIGNAC Adeline, SAYDE Thierry, MORISSEAU Marie-Claude, FASSEU Gwenaëlle, MORISSEAU-CHEMIN Aline, Benoît MARIÉ, Cécile RINGENBACH.

Absents excusés :

Thierry BRIAND donne pouvoir à Bruno MOULIÉ

Patrice GARNIER donne pouvoir à Benoît GOURTAY

Secrétaire de séance élu : Benoît MARIÉ



1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 Avril 2018.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 06 Avril 2018.

2/DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le Maire,

RAPPELLE qu'en application de l'article L151-2 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'urbanisme comprend obligatoirement un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, du code de l'urbanisme, le PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le Maire suspend la séance à 20h45, puis donne la parole à Monsieur Éric Henderycksen gérant de la société EU. CREAL, le bureau d'étude retenu pour l'élaboration du PLU.

Après avoir entendu la lecture commentée du PADD par Monsieur Éric Henderycksen, le Maire réouvre la séance à 21h50.

Le Maire informe le conseil municipal,

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Considérant que ce PADD définit la vision d'avenir pour le territoire autour de trois axes stratégiques suivants :

Axe 1 - Permettre un développement urbain maîtrisé, en accord avec les objectifs communaux.

1. L'aménagement de l'espace : affirmer le caractère rural d'Aufferville, tout en confortant le cadre de vie actuel.

Moyens :

- Préserver les caractéristiques architecturales et paysagères du centre-village.
- Aménager des circulations douces sécurisées (piétons et cyclistes).
- Conserver et aménager les zones vertes et humides du territoire communal.

2. L'habitat et la démographie : Poursuivre une croissance démographique maîtrisée, dans une perspective d'équilibre démographique, cohérente avec la capacité des équipements actuels.

Moyens :

- Permettre une croissance démographique de ≈ 600 habitants à l'horizon 2030.
- Favoriser le renouvellement et le rajeunissement de la population (dans une perspective d'équilibre démographique).
- Diversifier le parc de logements, dans le respect des caractéristiques de la demande.
- Encadrer le développement démographique en fonction de la capacité des équipements.

3. La maîtrise de la consommation d'espaces : Limiter la consommation de surfaces agricoles et naturelles à 2,2 ha à l'horizon 2030.

Moyens :

- Permettre une densification maîtrisée du tissu bâti.
- Favoriser la réhabilitation d'anciens logements vacants, pouvant accueillir une nouvelle population sans consommation de foncier.

Axe 2 - Améliorer le cadre de vie actuel des Auffervillois.

1. Les équipements : Adapter l'offre en équipements aux besoins futurs.

Moyens :

- Prendre la capacité actuelle de la voirie et des réseaux comme facteur limitant de l'urbanisation.
- Inscrire des emplacements réservés et (ou) des servitudes concernant les équipements et réseaux.
- Améliorer la défense-incendie, notamment dans le hameau de Jarville (prévoir un emplacement réservé pour une bâche à incendie).
- Maintenir et développer l'offre de services publics : installer un relai de Poste dans la Mairie.

2. L'urbanisme et les paysages : réhabilitation des édifices religieux, protection des bâtiments et lieux remarquables.

Moyens :

- Conserver une certaine harmonie dans les différents hameaux, tout en évitant l'uniformisation.
- Imposer certains traits architecturaux (caractéristiques des ouvertures, couleur des façades ou de la couverture ...).
- Atténuer les nuisances dans les futures zones d'habitat (liées au bruit de la circulation).
- Identifier les édifices et lieux remarquables, au titre de la loi Paysage (y compris les fermes, les arbres et les perspectives).
- Interdire les dépôts de matériaux, affouillements et exhaussement des sols.

3. Espaces naturels, agricoles et forestiers : Préserver et mettre en valeur tous les éléments de la trame verte et bleue.

Moyens :

- Protéger les espaces forestiers et la trame bleue, jusqu'à l'échelle des arbres isolés et des mares.
- Identifier les zones humides éventuellement présentes dans le territoire et les protéger.
- Préserver les massifs boisés via le classement en zone N et Espaces Boisés Classés

Axe 3 - Augmenter l'attractivité du territoire et diversifier le développement économique.

1. Les transports et les déplacements : Améliorer et sécuriser les conditions de circulation pour tous les usagers. Proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle et développer les modes de circulation doux.

Moyens :

- Réaliser l'étude d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).
- Améliorer les conditions de déplacements piétonniers et cyclables et développer les voies de circulation douce.
- Développer le Transport A la Demande sur le territoire communal.
- Limiter, voire supprimer, les problèmes de stationnement riverain.

2. Les réseaux d'énergie et la communication numérique : Promouvoir et favoriser le développement de bâtiments présentant de bonnes performances énergétiques. Améliorer les communications numériques.

Moyens :

- Imposer, dans les nouvelles opérations, la construction de bâtiments présentant de bonnes performances énergétiques.

- Imposer l'enfouissement des réseaux dans les nouvelles opérations.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire, tout en prenant en compte l'impact paysager.
- L'amélioration de la performance pour Internet est programmée à l'horizon 2020.

3. Le développement économique, commercial et les loisirs : Développer et diversifier le tissu économique local.

Moyens :

- Favoriser l'implantation de commerces de proximité.
- Favoriser la réaffectation des bâtiments agricoles.
- Autoriser l'implantation d'activités artisanales.
- Interdire les nouvelles activités polluantes (bruits, rejets, odeurs, pollution thermique ou lumineuse).

Le Maire

Propose au conseil municipal de débattre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, qui a été présenté.

Déclare le débat ouvert :

il est modifié comme suit le 3^{ème} axe, dans son dernier tiré :

- Interdire les nouvelles activités polluantes de nature industrielle (bruits, rejets, odeurs, pollution thermique ou lumineuse).

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve le PADD.

3/RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ABRI-VOYAGEUR

Le conseil municipal, sur proposition du maire accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un abri-voyageur par le département et autorise le Maire à la signer.

4/ MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC GROUPEMENT DE COMMANDES

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive ;

5/APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés :

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données.

AUTORISE le maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération

6/ MOTION CONTRE LE TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A L'INTERCOMMUNALITÉ EN JANVIER 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

S'oppose au transfert obligatoire dans les domaines de l'eau et de l'assainissement non basé sur le volontariat des communes.

Propose de maintenir les domaines de l'eau et de l'assainissement dans les compétences optionnelles.

7/ DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE VOULX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU SUD SEINE ET MARNE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE à 0 contre, 11 abstentions et 4 pour, un avis défavorable au retrait de la commune de Voulx au sein du Syndicat Mixte des Transports du Sud Seine et Marne.

8/ MODIFICATION DES STATUTS DU SDESM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les modifications des statuts du SDESM.

9/ COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe l'assemblée des affaires courantes :

- Fourniture et l'installation de l'alarme incendie avec la fonction PPMS : les travaux ont été réalisés durant les vacances d'avril, la société a fait du très bon travail. Prochainement le personnel enseignant et communal participeront à la formation de fonctionnement.
- Personnel communal : suite à l'absence d'un agent et à son remplacement dans son urgence, le maire remercie les autres agents pour leur disponibilité.
- Recrutement poste de surveillance : un agent de surveillance cantine n'a pas souhaité reconduire son contrat aussi un avis de recrutement a été publié via la mission locale,

pôle emploi et le centre de gestion de Seine et Marne. Plusieurs candidatures ont été reçues et actuellement à l'étude.

- Relais postal : rappelle la démarche effectuée auprès de Mme LACROUTE lors de sa visite annuelle. Un rendez-vous a eu lieu mardi 12 juin dernier avec le directeur Régional d'Ile de France et le directeur de projet. Il a été présenté et retenu les services traditionnels que pourrait offrir la commune. Un courrier doit être adressé au Président de la commission du groupe la Poste afin qu'une décision soit prise lors de la prochaine commission.
- École : lors du conseil d'école qui a eu lieu le mardi 12 juin dernier à 18h30, qui avait été évoqué a été définitivement écarté car le statut de RPI assure un seuil de fermeture plus faible. Un point sur les effectifs pour la rentrée prochaine a été donnée PS : 15 / MS : 30/ GS : 21 / CP : 26/ CE1 : 15/ CE2 : 32/ CM1 : 17/ CM2 : 26 soit un total RPI de 182 élèves. Mme THÉBAULT-PRÉVOST remercie les municipalités et l'association des Amis de l'école d'Aufferville pour la classe découverte et précise qu'elle souhaite reconduire cette classe découverte au printemps prochain.
- Habitant : une famille du hameau de Busseau est confrontée à des problèmes de voyeurisme. Un signalement a été fait auprès de la gendarmerie et une enquête est en cours.
- Remise en état des portes d'entrée des logements et salle Marianne : un devis a été demandé auprès d'un menuisier afin d'avoir un chiffrage des travaux. Il est envisagé de prévoir ces travaux sur l'année 2019 avec une demande de subvention.
- Monument aux morts : au vu de l'état de celui-ci et considérant qu'il n'a semblablement pas bénéficié depuis son installation de nettoyage de la pierre ni de réfection des gravures, un devis a été sollicité puis présenté à l'assemblée. Le conseil municipal approuve cette décision et donne son accord pour effectuer la rénovation en septembre prochain avant la manifestation du centenaire de l'armistice.
- Habitants : plusieurs plaintes d'habitants ont été recensés vis-à-vis d'un administré qui espionnerait son voisinage. Il s'agit là d'une affaire d'ordre privé.
- CC Gâtinais Val de Loing : Il est donné le compte rendu de la dernière réunion concernant l'élection d'un vice-président suite à la démission de Mme PINGET et la nécessité d'un 5^{ème} vice-président puis il a été finalisé le budget. Le maire informe que mercredi 27 juin prochain une réunion à la CCGVL aura lieu, sont convoqués uniquement les maires, puis donne lecture de l'ordre du jour.
- Rencontre de Monsieur MOUCHAIN du conseil départemental : une rencontre a eu lieu mardi 19 juin dernier avec le bureau municipal concernant les dossiers de demande de subvention pour l'installation de plateformes. Celui-ci informe que le dossier d'aménagement au niveau de la salle des 4 saisons et du cimetière sont refusés compte tenu des normes à respecter notamment que les aménagements doivent se situer à 100 m après l'entrée d'agglomération, précise qu'il s'agit également d'une route empruntée par les convois exceptionnels et que celle-ci est identifiée comme route à grande circulation. Concernant le second dossier de la plateforme devant l'école, le devis ne correspondant au descriptif du dossier, le contenu du devis prévoit un plateau de 4m or la plateforme doit au minimum être de 15 m et au maximum 30 m. Un nouveau devis a été sollicité auprès de l'entreprise.
- Courrier de Mme Anne CHAIN-LARCHÉ : construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Château-Landon.

- Subvention rénovation du logement: le dossier a été retenu, le montant de la subvention FER sera arrêté lors de la prochaine commission permanente. La commune est autorisée à démarrer les travaux prévus.
- Festivités du 14 juillet 2018: la cérémonie est prévue à 11h00 puis sera suivi du traditionnel repas républicain organisé par le comité des fêtes.
- Fêtes des voisins: il a été constaté une participation en baisse, moins de participants. Le maire demande une implication du conseil municipal au sein des divers évènements du comité des Fêtes.
- Aire de Jeux: beaucoup de chardons, l'ouverture de celle-ci se fera prochainement.
- Travaux de goudronnage: l'entreprise a pris beaucoup de retard suite à la météo, l'entreprise débutera la semaine du 25 juin 2018 par la rue de l'église, rue des canes et route ronde.

Le maire donne la parole à :

- Élodie BERTHELIN remercie les élus pour la distribution et informe que le prochain Auffervillois sera distribué fin septembre. Les propositions d'articles à insérer dans l'Auffervillois de septembre peuvent être transmises afin de permettre de définir la trame.
- Ginette GOURDET: fait part de la faible participation au zoo de Thoiry et qu'il a été constaté également aucune participation d'Auffervillois à la soirée théâtre malgré une distribution de flyer dans toutes les boîtes aux lettres du village.
- Christian BONNICHON: indique que la distribution des évènements du comité des Fêtes est tardive.
- Gwenaëlle FASSEU: fait part du mécontentement d'un administré concernant le rebouchage du forage.
- Thierry SAYDE explique que la compétence eau a été transféré au SIAEP de Saint Pierre Nemours et qu'ils sont confrontés aux normes.
- Christian BONNICHON: informe qu'il n'a pas pu assister à la réunion du syndicat des pompes funèbres suite à la réception de la convocation tardive.
- Benoît MARIÉ: fait part d'un problème de voirie au niveau de l'écoulement des eaux, il s'agit de la route entre le hameau de Morville et Aufferville (route des Aliénés).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Bruno MOULIÉ

Maire d'Aufferville

L'ADJOINT
T. BRIAND

